



MAITRISER LA GESTION DES CDD - INTERIM

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT,
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Durée :
1 Jour (7 heures)

Date et horaires :
A définir
sur mesure

Lieu :
Dans vos locaux
Ou au cabinet

Coût :
Devis individualisé
Préparé à la demande

PUBLIC

DRH, responsables et
gestionnaires RH

Chefs d'entreprise, Directeurs
d'établissement

Tous managers

CONTACT

Le Premium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les cas de recours et l'intérêt des contrats précaires

Maîtriser le formalisme et les contraintes spécifiques au travail précaire afin d'éviter les risques de requalification et contentieux

Evaluer les risques juridiques induits par le recours au travail précaire pour optimiser les choix

Appréhender les évolutions jurisprudentielles et légales en la matière

PROGRAMME

MATIN : LES BASES JURIDIQUES

Identifier les possibilités de recourir au travail précaire

- Revue des cas de recours et des sources de risques
- Les interdictions de recours au travail précaire

Déterminer la durée du contrat de travail précaire

- Terme précis ou imprécis : optimiser vos choix
- Durées maximales, renouvellement et successions de contrats : les règles et les chausse-trappes à éviter

Maitriser le formalisme du contrat : les clauses à prévoir et à éviter

La gestion du contrat en cours d'exécution

- La rémunération du travailleur précaire
- Les congés payés
- L'accès à la représentation du personnel

La rupture du contrat de travail à durée déterminée

- Arrivée du terme
- Rupture de période d'essai
- Rupture à l'initiative du salarié
- Rupture à l'initiative de l'entreprise
- Rupture d'un commun accord

APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.